

L'an deux mille vingt-trois, le sept-décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 7	15
Total des voix : 17		

Date de convocation
24/11/2023

Délibération
n°23_12_B9_06

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 Porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Arlette RUIZ** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Romaine COLIN**

1 Porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

Co-Animation Parc du Verdon 2024 de la démarche REGAIN
(animation territoriale pour l'évolution des pratiques agricoles)

REGAIN est une démarche d'accompagnement vers l'agroécologie lancée par le Parc, la Chambre d'agriculture 04, la SCP et la chaire AGROSYS qui associe des agriculteurs et agricultrices volontaires du plateau de Valensole pour développer des pratiques agricoles performantes, résilientes et préservant l'environnement.

Cet objectif vise à répondre aux enjeux forts sur le plateau de Valensole de reconquête de la qualité des eaux souterraines (zones vulnérables nitrates et résidus de pesticides dans les zones de captages prioritaires), de préservation de la biodiversité (zone Natura 2000), et d'adaptation des exploitations dans un contexte de dérèglement climatique. L'animation de REGAIN s'inscrit dans le contrat de rivière Verdon, soutenue par l'Agence de l'eau.

L'animation technique de la démarche REGAIN est réalisée conjointement par une animatrice au sein du Parc naturel régional du Verdon et un animateur au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence. Ces deux co-animateurs consacrent un mi-temps chacun pour animer la démarche, organiser les différentes instances de coordination et de pilotage et réaliser les échanges et travaux nécessaires à la cohérence de la démarche. Cette animation globale est primordiale pour permettre l'atteinte des objectifs.

Les co-animateurs ont aussi la charge d'animer, coordonner et intervenir dans la réalisation des différentes actions techniques. Pour le Parc, en 2024, est prévue la poursuite des expérimentations sur les impacts des pratiques sur la qualité des sols ainsi que des actions de communication pour faire connaître les résultats de ces expérimentations : articles, formations et journées de rencontres techniques. De plus, deux projets (DIVERSYCOLE et BNI) déjà soumis au bureau, portant sur la diversification des cultures devraient démarrer fin 2023 avec les partenaires REGAIN, l'union de coopératives DuranSia, Arvalis, Agribio04 et le GIEE Essen'sol. Ce travail s'inscrit dans le prolongement de la démarche REGAIN, fait l'objet de demandes de financements complémentaires du CASDAR et de l'Agence de l'eau. Ces demandes ont été déjà été approuvées par les financeurs.

Coût total TTC : 23 000 € (salaires = 22 300 + matériels = 700 € TTC)

Agence de l'Eau RMC (65 %) 14 786 € ((1.3*50 %*22 300) +50%*(700 /1.2))

Autofinancement (35 %) 8 214 €

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
Le Président
Bernard CLAP

